

Marché MnM N° 18 000 11

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**Établissement public du musée national de la Marine
17, place du Trocadéro
75116 Paris**

**Conception, fabrication et suivi de la réalisation de la
scénographie, du graphisme, de l'accrochage/soclage
des œuvres et de la mise en lumière
Exposition Trophée Jules Verne
du 28 juin 2019 au 31 décembre 2020
Musée national de la Marine, château de Brest**

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Objet principal : **92521100-0** – Services d'exposition dans les musées

Marché public de service

Appel d'offres ouvert

Les candidatures et les offres sont à remettre avant la date et l'heure limites
suivantes :

6 septembre 2018 à 12h

SOMMAIRE

Article 1	Description du marché	3
1.1	Type de marché	3
1.2	Objet du marché.....	3
1.3	Durée	4
1.4	Décomposition en tranches et/ou lots.....	4
1.5	Délais d'exécution	4
1.6	Lieux d'exécution des prestations	5
1.7	Variantes et options	5
Article 2	Mode de règlement du marché.....	5
Article 3	Conditions de la consultation.....	5
3.1	Nom et adresse de l'acheteur public.....	5
3.2	Mode de passation du marché	5
3.3	Déroulement de la consultation.....	5
3.4	Lieu où l'on peut retirer les documents de candidature	6
3.5	Adresses auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues	6
3.6	Visite des lieux obligatoire et présentation du projet d'exposition	6
3.7	Contenu du présent dossier de consultation	7
3.8	Contenu du dossier de consultation des candidats.....	7
3.9	Modification de détail au dossier de consultation	7
3.10	Nature de l'équipe candidate	8
3.11	Présentation des candidatures et des offres.....	8
3.12	Contenu des candidatures.....	8
3.13	Contenu des offres	10
3.14	Condition d'envoi des candidatures et des offres.....	11
3.15	Délai de validité des offres	12
Article 4	Critères d'analyse des candidatures	12
Article 5	Jugement des offres	12
Article 6	Négociation.....	13
Article 7	Documents à produire au stade de l'attribution du marché	13

Article 1 Description du marché

1.1 *Type de marché*

Le présent marché est un marché public de services au sens de l'article 5-III de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est conclu à prix forfaitaires. Les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) fixent toutes les stipulations contractuelles.

1.2 *Objet du marché*

Le présent marché a pour objet la conception, la fabrication et le suivi de la réalisation de la scénographie, du graphisme, de l'accrochage/soclage des œuvres et de la mise en lumière de l'exposition temporaire provisoirement intitulée *Trophée Jules Verne*, présentée dans les salles d'exposition temporaire dites salle B et C (200 m² environ) et dans une salle du parcours permanent dite Paradis nord (15 m² environ) du musée national de la Marine au château de Brest, du 28 juin 2019 au 31 décembre 2020, pour le compte du musée national de la Marine. L'inauguration de l'exposition aura lieu le 27 juin 2019.

Thématique de l'exposition

Port d'arrivée et de départ des records, des tours du monde en solitaire ou en équipage depuis une trentaine d'années, Brest accueillera le 29 décembre 2019 le départ de la première course des Ultim - tour du monde en solitaire sur multicoques de plus de 80 pieds.

2019 est également la date anniversaire des 500 ans du départ du premier tour du monde de Magellan (1519-1522). Le musée est aussi dépositaire du trophée Jules Verne, œuvre dont le château de Brest sera l'écrin à l'occasion de l'exposition. Le discours de l'exposition s'articule autour de cette œuvre majeure et a pour vocation, de montrer au public, toutes les facettes de ce défi à la voile autour du monde. La dimension actuelle est aussi au centre du dispositif.

Le Trophée Jules Verne consiste en un tour du monde à la voile par les trois caps, Bonne-Espérance, Leeuwin et Horn, en moins de 80 jours et en équipage. Le point de départ (et de retour) est défini par une ligne imaginaire, reliant Ouessant et le Cap Lizard (Cornouailles anglaise). Depuis sa création, il y a eu en tout dix-neuf tentatives, dont neuf seulement, ont été couronnées du Trophée.

L'exposition se décline essentiellement dans les deux salles d'exposition temporaire, avec une accroche audiovisuelle immersive, dans le hall du Donjon. Le parcours évoque dans un premier espace, la genèse du défi, inspiré par l'œuvre de Jules Verne, mais aussi celle de l'œuvre Trophée, puis relate dans un second espace, la chronologie de cette aventure extrême, qu'est le Trophée Jules Verne. La dimension contemporaine est traitée dans une salle du parcours permanent, sous la forme d'un espace d'actualité.

Contenu

- 60-70 œuvres de nature et technique différentes : 2D et 3 D (maquettes, archives, documents, tenues complétées de témoignages de skippers ...),
- 7 programmes audiovisuels (interviews, films et images d'archives),
- Accompagnement signalétique spécifique au projet : planisphère / chronologie / reproductions / fac similés/ parcours enfant.

Missions confiées

La présente consultation vise à choisir une équipe constituée autour d'un scénographe, chargée de concevoir, de fabriquer et de suivre la réalisation de l'exposition en proposant :

- la conception (phases d'études limitées aux APS et PRO) de la scénographie de l'exposition (parcours général, implantation des œuvres, des mobiliers de présentation complémentaires au mobilier existant, intégration des programmes audiovisuels, accrochage des œuvres), de son graphisme et de son éclairage,
- la fabrication et le suivi de réalisation de ce projet de scénographie, éclairage et graphisme inclus (études d'exécution, suivi et coordination des chantiers d'installation/démontage de la scénographie, de l'éclairage, du graphisme et de mise en place et sécurisation des œuvres - accrochage/soclage, maintenance en phase d'exploitation).

Budget global pour la réalisation des missions confiées : 38 K€ TTC intégrant la conception, la fabrication et le suivi de la réalisation de la scénographie, du graphisme, de l'accrochage/soclage des œuvres et de l'éclairage.

Le montant de conception intégré au budget tel que précisé supra ne saura être inférieur à 5 000 € TTC.

Le projet de scénographie proposé, fabriqué et réalisé doit respecter le budget tel qu'indiqué supra.

Le musée souhaite initier sur ce projet un partenariat avec des lycées techniques pour la fabrication d'une partie du mobilier.

Le musée dispose d'un parc de vitrines et de dispositifs d'éclairage utilisables et du matériel de diffusion pour les 7 audiovisuels.

La production des programmes audiovisuels n'est pas à la charge de l'équipe du titulaire du présent marché.

Toutes les prestations détaillées seront décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes. Le titulaire du présent marché est assujéti à une obligation de moyens et de résultats.

1.3 ***Durée***

Le marché prend effet à compter de sa notification. Il se terminera à la fin de la réalisation des prestations décrites dans le CCTP.

Durée du marché ou délai d'exécution : 26 mois environ à compter de la notification du marché.

1.4 ***Décomposition en tranches et/ou lots***

Sans objet.

1.5 ***Délais d'exécution***

Les délais d'exécution sont fixés par le CCTP et décomposés entre les phases d'études de conception du projet, d'étude d'exécution, de fabrication et d'installation in situ pour une inauguration fixée à la date du 27 juin 2019.

1.6 ***Lieux d'exécution des prestations***

Les prestations pour la partie conception et études d'exécution du marché auront lieu soit au château de Brest, soit sur le site du MnM à Chaillot – Paris 16^e en fonction des réunions et sur décision du MnM.

Les prestations pour l'installation et les opérations de vérification se dérouleront au château de Brest.

Adresses :

Musée national de la Marine
Palais de Chaillot
17, place du Trocadéro
75116 Paris

Musée national de la Marine – Château de Brest
6, boulevard de la Marine – 29200 Brest

1.7 ***Variantes et options***

Les variantes ne seront pas autorisées. Il n'y a pas d'option.

Article 2 Mode de règlement du marché

Les modalités financières et de règlement (notamment l'échéancier) figureront au CCAP du présent marché. Le marché est financé sur le budget de l'Établissement public administratif du Musée national de la Marine.

Le marché est conclu en euros.

Article 3 Conditions de la consultation

3.1 ***Nom et adresse de l'acheteur public***

Le Musée national de la Marine, établissement public à caractère administratif, régi par les dispositions des articles R3413-35 à R3413-61 du Code de la Défense, pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015, – SIREN N° 180 090 029 - APE N° 9103Z –, dont le siège social est : Musée national de la Marine, 17 place du Trocadéro, 75116 Paris - France, Représenté par Monsieur Vincent Campredon, directeur, nommé par décret du 23 juillet 2015.

3.2 ***Mode de passation du marché***

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée d'appel d'offres ouvert en application de l'article 42-2° de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et conformément aux articles 27 et 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (DMP).

3.3 ***Déroulement de la consultation***

L'objet de la présente consultation est de retenir **3 candidats** pour le présent marché.

Le DCC sera envoyé par e-mail au trois (3) candidats dans la semaine du 24 septembre 2018 (semaine 39).

Ces trois (3) candidats, après une visite obligatoire du Château de Brest et une présentation du projet d'exposition, sont invités à remettre une offre au plus tard à la date du 22 octobre 2018 – 12h et à participer à un rendez-vous de présentation de leurs offres devant les représentants du MnM, à Brest ou à Paris dans la semaine du 22 octobre 2018. Les candidats recevront une convocation par courriel indiquant la date et l'horaire retenu. Chaque candidat aura 20 min pour présenter son projet devant le comité, présentation qui sera suivie d'un temps d'échanges / questions. À l'issue de cet entretien, le musée national de la Marine choisira l'un des candidats pour attribution du présent marché.

Le nombre de candidats minimum est de deux (2). Dans le cas où un seul candidat aurait répondu, il ne sera pas donner suite à la procédure. Le candidat en sera alors informé.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront alors informés.

3.4 ***Lieu où l'on peut retirer les documents de candidature***

Les documents de candidature (correspondants à l'annonce BOAMP N° 18-106032 ; cf. art. 3.7 du présent règlement de consultation) sont téléchargeables à la rubrique "Marchés publics" sur le site du Musée national de la Marine :

<http://www.musee-marine.fr/content/marches-publics>

3.5 ***Adresses auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues***

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire **uniquement par courrier électronique** en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre **au plus tard 5 jours ouvrés avant** la date limite de remise des candidatures ou des offres.

a) Renseignements d'ordre administratif

Monsieur Ollivier Puget, responsable marchés publics, service administratif, financier et technique.

b) Renseignements d'ordre technique et organisationnel

Mesdames Corinne Pignon, chef du service des expositions, et Corinne Jez-Namont, coordinatrice de projets – service des expositions.

L'ensemble des demandes sont adressés à o.puget@musee-marine.fr

3.6 ***Visite des lieux obligatoire et présentation du projet d'exposition***

Compte tenu des missions confiées par le présent marché, une visite des lieux (Château de Brest) est **obligatoire pour les 3 candidats qui seront retenus à l'issue de la phase des candidatures. Cette visite aura lieu avant la remise de leurs offres. La date en sera précisée à la remise du dossier de consultation aux trois candidats présélectionnés. La visite des lieux sera accompagnée d'une présentation rapide du projet d'exposition par les commissaires.**

Les candidats devront au préalable s'inscrire auprès de Monsieur Ollivier Puget (o.puget@musee-marine.fr) dans un délai préalable de 5 jours ouvrés. La confirmation d'inscription mentionnera l'horaire de visite.

Chaque candidat devra être muni le jour de la visite d'une pièce d'identité en cours de validité, afin de permettre l'établissement d'un laissez-passer provisoire pour accéder au site. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur répondra à l'ensemble des questions écrites portant uniquement sur la compréhension des cahiers des charges et sur les conditions de déroulement de la consultation.

À l'issue de chacune de ces visites, le candidat se verra remettre une attestation de visite des lieux signée qui devra obligatoirement être jointe à la candidature sous peine de nullité de celle-ci.

3.7 Contenu du présent dossier de consultation

Le dossier de consultation des Candidats comprend uniquement le présent règlement de la consultation.

1. Le présent règlement de la consultation,
2. Un DC1, cadre ci-joint à compléter et signer par le mandataire et chaque membre du groupement.
3. Un DC2, cadre ci-joint à compléter et signer par chaque cotraitant ou membre du groupement individuellement.

3.8 Contenu du dossier de consultation des candidats

Le Dossier de Consultation remis aux trois candidats sélectionnés comprendra en outre les pièces suivantes :

1. L'acte d'engagement (AE), cadre à compléter par le candidat,
2. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
4. La DPGF, annexe à l'AE, cadre à compléter et signer par le candidat,
5. Les annexes au CCTP :
 - . Annexe 1 Programme scénographique
 - . Annexe 2 Planning prévisionnel
 - . Annexe 3 Dossier technique dont notamment le plan des salles, la liste des mobiliers muséo et audiovisuels disponibles.

3.9 Modification de détail au dossier de consultation

Le Musée national de la Marine se réserve le droit d'apporter au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les modifications seront communiquées aux candidats qui se seront fait connaître par e-mail auprès de la personne chargée de donner les renseignements d'ordre administratif et seront publiées sur le site Internet du Musée, rubrique "marchés publics".

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et ne pourront élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.10 **Nature de l'équipe candidate**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous forme d'un groupement d'entreprises solidaires, dès lors que le groupement est constitué dès le stade de la candidature. Dans ce cas, un mandataire sera clairement identifié. Il sera solidaire de l'ensemble des membres du groupement.

Les candidats ne pourront se présenter à la fois en tant que candidats individuels et membres d'un groupement ; un candidat ne pourra se présenter en tant que mandataire de plus d'un groupement.

L'équipe candidate doit être composée de :

- Au moins d'un scénographe et d'un graphiste ayant les expériences requises pour exécuter les missions confiées, notamment de solides expériences en matière de conception et de suivi de réalisation de scénographie, de mise en lumière et de graphisme d'expositions temporaires et permanentes dans des sites recevant du public ;
- Au moins un « agenceur fabricant » ayant les expériences requises pour exécuter les missions confiées et spécialisé en matière d'agencement de scénographie et muséographie d'expositions temporaires ou permanentes dans des sites recevant du public ;
- Au moins une équipe d'accrocheurs/socleurs ayant les expériences requises pour exécuter les missions confiées, notamment de solides expériences en matière de soclage et d'installation d'œuvres d'art, connaissances des conditions de conservation préventive liées aux œuvres d'art.

En cas de groupement, le mandataire doit être le scénographe.

Les membres du groupement seront désignés à l'article E de la lettre de candidature (DC1) ainsi que dans l'acte d'engagement.

Le mandataire scénographe sera l'interlocuteur privilégié du musée.

3.11 **Présentation des candidatures et des offres**

L'ensemble des dossiers de candidatures et les offres sont entièrement rédigés en langue française.

Le pouvoir adjudicateur vérifie que le contenu de la candidature est conforme aux exigences de l'article 3.12 du présent règlement. Il se réserve la possibilité de demander aux candidats les pièces administratives que les candidats auraient omis de fournir.

Le pouvoir adjudicateur analyse les candidatures au regard des critères énoncés à l'article 4 du présent règlement. Les offres seront jugées au regard des critères énoncés à l'article 5 du présent règlement et le marché sera attribué au candidat qui aura reçu le plus grand nombre de points.

Si, à l'issue de l'analyse des offres, le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations demandées à l'article 7, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur, qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

3.12 **Contenu des candidatures**

Les candidats peuvent ne présenter qu'une seule fois les informations nécessaires à la validation de leur candidature à plusieurs marchés publics passés par le même service acheteur, sous réserve, le cas échéant, de leur mise à jour. Il appartiendra aux candidats de préciser qu'ils recourent à cette solution et les marchés au cours desquels ils ont transmis ces mêmes informations.

- **Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants** (utiliser l'imprimé DC1) ;

Remarque : Le formulaire DC1 sert notamment d'attestation sur l'honneur du candidat individuel ou de chaque membre du groupement et engage ceux-ci sur les renseignements ou documents fournis dans le DC2 et son annexe (cf. rubrique F du DC1).

- **Une "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement"** (utiliser l'imprimé DC2), ce formulaire (complétant le DC1), doit être dûment renseigné.
 - Le candidat y indique notamment s'il est en redressement judiciaire, ou procédure équivalente régie par un droit étranger et joint le cas échéant la copie du ou des jugements prononcés à cet effet pour justifier qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du présent marché.
 - Le candidat fournit également le pouvoir de la personne habilitée à engager la société ou le groupement, ce document concerne chaque personne habilitée à engager la société candidate dans le cadre de l'offre unique ou de l'offre groupée (chaque co-traitant).

Remarque : En cas de candidature groupée, il doit y avoir autant de DC2 joints que de membres du groupement.

- **Une présentation du candidat** (à joindre par le candidat comme annexe du DC2), qui comprend les renseignements et documents suivants :
 - Pour les capacités techniques et professionnelles :
 - un dossier de références de prestations comparables au marché qui met en évidence l'expérience du candidat sur les marchés de même type, au titre des 3 dernières années auprès de structures équivalentes. Le candidat fournit la date du marché, la description des prestations réalisées, le montant du marché sur la durée totale (indiquer aussi la durée du marché) et le destinataire (sauf pour les entreprises nouvelles qui fourniront les éléments dont elles disposent depuis leur création) ;
 - les diplômes et les curriculum vitae du mandataire et de chaque membre de l'équipe, présentant leurs références dans des prestations similaires à celles du présent marché ;
 - fournir une copie de tous les certificats d'agrément nécessaires à l'exercice de la profession ;
 - Le cas échéant, les mêmes renseignements pour les sous-traitants envisagés.
 - Pour la capacité financière : le chiffre d'affaires global annuel du candidat sur le dernier exercice disponible (en euros HT). Le candidat qui n'est pas en mesure de produire cette information peut prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

La présentation (annexe du DC2) peut aussi comprendre toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Les candidatures seront examinées afin de satisfaire à des niveaux de capacité professionnelle correspondant à des marchés similaires, tant par leur nature, leur importance, leur montant, leurs contraintes.

Conformément aux dispositions de l'article 50 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour justifier de ses capacités professionnelles, financières et techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, financières et techniques d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas il justifiera des capacités (même justificatifs professionnels, financiers ou techniques à fournir que ceux exigés des candidats) de ce ou ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en fournissant un engagement écrit du ou des opérateurs économiques.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer doit produire les documents justifiant qu'il n'est pas exclu de la procédure de passation des marchés publics suivant les dispositions mentionnées à l'article 51 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application des dispositions de l'article 45 de l'ordonnance 2015-899 du 24 juillet 2015, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit, dans un délai qui lui sera notifié, les pièces mentionnées à l'article D8222-5 ou à l'article D8222-7 du Code du travail nouveau ainsi que les certificats et attestations des administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les candidats doivent fournir également les documents suivants pour compléter les capacités techniques et professionnelles fournies ci-avant :

- 1) Un dossier de présentation avec visuels d'une liste des principaux services effectués en conception, en fabrication et suivi de réalisation de projets de muséographie, de scénographie et de graphisme d'expositions, réellement réalisé au cours des trois dernières années, indiquant :
 - le nom et les dates du projet réalisé,
 - les missions confiées : conception / fabrication / suivi de réalisation des projets telles que décrites aux missions confiées au présent marché,
 - les dates d'exécution des missions et le destinataire,
 - la surface d'expositions concernée,
 - l'enveloppe des travaux et les montants de rémunération liées à la conception (scénographie ; graphisme, mise en lumière),
 - le nombre et la typologie des œuvres, les dispositifs audiovisuels et la nature de l'exposition.
- 2) Un planning prévisionnel des grandes phases des prestations de conception, de fabrication et d'installation, proposé sur la base des renseignements donnés à l'article 1 du présent RC.
- 3) Une répartition estimée entre les montants de conception et de fabrication/mise en œuvre in situ selon l'enveloppe budgétaire fixée, proposé sur la base des renseignements donnés à l'article 1 du présent RC.
- 4) Une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant explicitement le type de mission faisant l'objet de la présente consultation.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles dans le DCE du présent marché. Les formulaires DC1, DC2 et DC4 sont également disponibles sur le site du ministère des finances à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

La bonne exécution du marché suppose que le titulaire désigne un interlocuteur unique en charge du suivi de ce marché pendant toute la durée de celui-ci. En cas de groupement, l'interlocuteur sera le mandataire (le scénographe) de celui-ci.

3.13 **Contenu des offres**

Seuls les trois (3) candidats sélectionnés à l'issue de l'examen des candidatures recevront le dossier de consultation - DCC. Ils devront remettre une offre comprenant :

- une note d'intention, accompagnée de croquis permettant d'appréhender l'ambiance générale de la scénographie et du graphisme du projet ainsi qu'une esquisse plus approfondie (sous forme de croquis, plan d'implantation) d'une section spécifique de l'exposition qui sera précisée au DCC ;
- un planning détaillé selon les dates butoirs indiquées par le musée ;

- la décomposition du prix global et forfaitaire finalisée selon l'enveloppe budgétaire impartie ;
- l'attestation de visite ;
- une attestation sur l'honneur du candidat, ou de chacun des cotraitants ou membres du groupement, indiquant qu'il(s) a (ont) lu et accepté l'ensemble des stipulations des cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) [il est inutile, de ce fait, de renvoyer les CCAP et CCTP complets, paraphés et signés].

3.14 **Condition d'envoi des candidatures et des offres**

Les candidatures (puis les offres des 3 candidats) seront transmises sous pli cacheté par tout moyen permettant d'assurer la confidentialité. Les plis contenant les candidatures seront transmis par lettres recommandées avec demande d'avis de réception postal ou remis au service contre récépissé, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation, à l'adresse suivante :

Établissement public du Musée national de la Marine

Service administratif, financier et technique

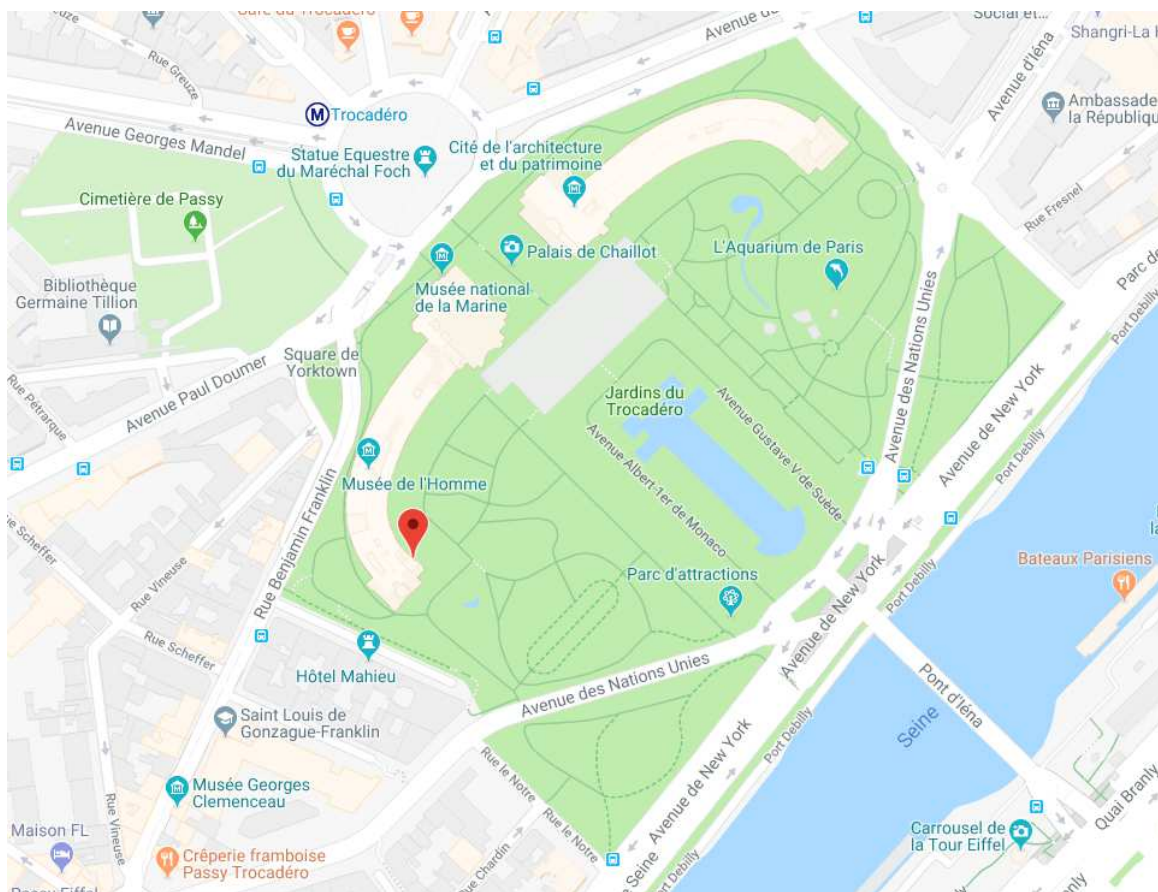
À l'attention de Adrienne WEICK

17, place du Trocadéro

75016 PARIS

Pour les candidatures remises au service contre récépissé (dépôt direct, par coursier, etc.), le représentant du candidat est prié de se présenter à la porte de la Conservation du Musée de la Marine, au bout de l'Aile de Passy (aile sud) du Palais de Chaillot, côté jardin du Trocadéro. L'accueil administratif du Musée national de la Marine au Palais de Chaillot est ouvert du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 – 14h00 à 16h30. Téléphone : 01 53 65 69 69.

Coordonnées GPS du service administratif pour le dépôt des candidatures (porte de la Conservation) : latitude : 48.860667 Nord | longitude : 2.287222 Est (📍).



Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté ; ce pli portera l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte. Dans tous les cas, l'enveloppe portera :

« **Appel d'offres. NE PAS OUVRIR. Conception, fabrication et suivi de la scénographie, du graphisme, de l'accrochage/soclage des œuvres et de la mise en lumière de l'exposition temporaire Trophée Jules Verne - Château de Brest – 18 000 11 – Musée de la Marine** »

Si elles sont envoyées par la Poste, elles devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent Règlement de Consultation. *Pour les envois en Colissimo ou en Chronopost (non conseillés ; privilégier plutôt un RAR), il est recommandé de préciser dans la destination l'adresse de la porte de la Conservation (cf. ci-dessus).*

L'expéditeur devra donc tenir compte des délais postaux, le Musée national de la Marine ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement.

Au stade de l'offre, le soumissionnaire transmettra celle-ci en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres conformément à l'article 57 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3.15 **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres indiquée en première page du présent règlement de la consultation.

Article 4 Critères d'analyse des candidatures

Les candidats seront sélectionnés d'une part sur les capacités financières, d'autre part, sur leurs capacités techniques et professionnelles au regard des références fournies et de leur adéquation/originalité au projet envisagé ainsi que sur leurs propositions de premier planning prévisionnel des grandes phases des prestations de conception, de fabrication et d'installation et une première répartition entre les montants de conception et de fabrication/mise en œuvre in situ selon l'enveloppe budgétaire fixée.

Les critères d'analyses des candidatures seront les suivants :

- capacités économique et financière notée sur 100 points et pondérée à 20 %,
- capacités professionnelle et technique notée sur 100 points, et pondérée à 80 %.

Seront pris en compte : les références, les moyens techniques et humains des candidats et leurs propositions de premier planning prévisionnel des grandes phases des prestations de conception, de fabrication et d'installation et la répartition entre les montants de conception et de fabrication/mise en œuvre in situ selon l'enveloppe budgétaire fixée.

Pour rappel, seuls trois (3) candidats seront ensuite sélectionnés et admis à proposer une offre. Ils recevront le dossier de consultation des candidats à l'issue de la sélection (cf. article 3.3 du présent RC).

Article 5 Jugement des offres

Les critères de jugement des offres et leur pondération seront les suivants :

- **critère N° 1 (60 points)** : compréhension de la thématique, prise en compte des éléments du programme scénographique, caractère innovant de présentation des œuvres et programmes audiovisuels, pertinence et faisabilité technique et calendrier des propositions émises ;

- **critère N° 2 (40 points)** : la répartition financière proposée selon l'enveloppe budgétaire allouée.

Article 6 Négociation

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le musée national de la Marine se réserve la faculté d'engager des négociations avec les candidats. La négociation pourra notamment porter sur :

- le prix des prestations ;
- le contenu de la mission proposée, sans modification de l'objet du marché ;
- les conditions de réalisation et de calcul des délais.

Après négociation et accord des parties, le marché fait l'objet de mises au point. Les candidats sont alors invités à remettre une deuxième offre technique et financière. L'offre jugée économiquement la plus avantageuse à l'issue de la négociation est ensuite acceptée formellement par le candidat retenu et par le pouvoir adjudicateur.

Article 7 Documents à produire au stade de l'attribution du marché

Dans l'hypothèse où le candidat verrait sa proposition retenue à l'issue de la procédure, celui-ci, devra impérativement produire dans un délai de **5 jours** à compter de la demande de la personne publique :

- **L'acte d'engagement original signé** dans le cas où celui-ci n'a pas été remis au stade de l'offre ;
- Une **attestation de déclarations et de paiement délivrée par l'organisme social auquel le candidat est rattaché de moins de 6 mois** (sur le site de l'URSSAF www.urssaf.fr, ou autre) ;
- Les **attestations et certificats fiscaux et sociaux** ou **NOTI 2** disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification> ou documents équivalents en cas de candidat étranger, à jour au 1^{er} juillet 2018 ;
- L'**extrait KBIS** ou la **carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des Métiers** ou le **récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises** (pour les entreprises en cours d'inscription) de moins de 3 mois ou l'attestation d'affiliation au RSI (**attestation RSI de marché public**) pour les auto/micro-entrepreneurs ;
- Les **attestations d'assurances** requises.

Si les documents fournis par l'attributaire ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

La non-transmission de ces documents dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre.